



Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVÉ DE DECISION

AUDITION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL, Paul MICHALLET, Roger AYMARD, Laurent LERAT, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Alain SALINO, André CHENE et Jean-Claude VINCENT.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°8R : Appel de J.S MONTILIENNE en date du 18 septembre 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale de l'Arbitrage « Section Lois du jeu » lors de sa réunion du 17 septembre 2020 ayant déclaré la réserve technique déposée par le club appelant comme étant recevable et décidé de procéder à une nouvelle épreuve de tirs au but.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage « Section Lois du jeu » lors de sa réunion du 17 septembre 2020.
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de la J.S. MONTILIENNE S.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

